



Abus de pouvoir ? Vente en VEFA Défiscalisation.

Par **Pouet**, le **02/11/2009** à **11:19**

Bonjour

Je vous présente mon cas

Un jour une dame me contacte par téléphone pour me proposer de pouvoir moins payer d'impôt si j'avais été imposable au minimum à 2500€. Elle propose que quelqu'un vienne chez moi. J'accepte ça ne me coutera rien.

Quelque jour plus tard un mec vient chez moi d'une certaine agence, m'explique tout ça, me dit qu'il est payé par un pool bancaire et que je n'aurai rien à lui payer à lui durant tout nos rendez vous. Il m'explique aussi la Loi scellier

Le premier rendez vous se passe bien

Ensuite au second, une semaine plus tard il me propose un appart en VEFA avec une estimation de cela me coûterait avec la loi scellier.

Il me fait signer un contrat préliminaire, m'assurant que je pourrai aussi me désengager à tout moment. Je signe

Le troisième rendez vous, je lui dis que je ne suis plus intéressé par ce lot, le constructeur qui se charge de mon lot a mauvaise réputation et je n'ai plus confiance. Il finit par me dire qu'il essaiera de me trouver un autre lot avec un autre promoteur. Au passage il était venu avec un collègue à lui, le boss de son agence apparemment.

Le quatrième rendez vous, les deux viennent et me propose un autre lot avec un promoteur avec une meilleure réputation. Il me fait signer le contrat préliminaire en me disant que j'ai pas à m'inquiéter du précédent contrat ça le rendra caduc. Ce que je fais donc.

Au cinquième rendez vous je leur dis que je sais pas trop ça me botte moins, j'ai plein de côté qui me poussera à renoncer à cette défiscalisation (Je leur en ai parlé à chaque rendez vous mais ce coup-ci j'ai vraiment insisté). Entre temps j'ai reçu le retour signé du promoteur du premier contrat en AR, je m'en suis pas occupé puisqu'ils avaient dit qu'en signant l'autre celui-ci serait annulé (Je n'ai donc pas renvoyé le coupon de renonciation que je n'avais d'ailleurs pas vu.)

Sixième rendez vous, je dis non, j'ai eu quelques jours auparavant une réunion pour mon taf, on a perdu beaucoup de taf cette année et l'année prochaine cela sera pire. Je suis inquiet je ne peux plus continuer. Le mec qui est donc soit disant le boss, ce qui a l'air d'être vrai, s'énerve

d'un coup et me jure qu'il me fera payer des frais d'avocat les 5%.

J'en ai profiter pour renvoyer quand meme le coupon de renonciation du premier contrat mais du coup bien apres les 7j.

Aujourd'hui j'ai reçu une mise en demeure des mecs qui me réclament les 5%, ont-ils le droit ? C'est pas au promoteur de me faire la demande ?

Je vous remercie